



TIGER'S VILLENEUVE TOLOSANE

CHARTRE DU BASKETTEUR

Article 1- La dite charte est applicable pour la saison 2018-2019 et doit être signée par tous les adhérents du club de basket de Villeneuve-Tolosane. Pour les mineurs licenciés, ce document sera également visé par les parents.

Article 2- Toute personne pénétrant sur un terrain sous l'effigie des TIGER'S Villeneuve-Tolosane devra être obligatoirement licenciée et à jour de sa cotisation.

Article 3- Pour tout déplacement (matches à l'extérieur ou tournoi), les enfants non accompagnés seront pris en charge par des parents bénévoles. En cas d'accident, les parents de l'enfant transporté ne pourront en aucun cas se retourner contre la personne le véhiculant, ni contre le club de basket de Villeneuve-Tolosane.

Article 4- Le joueur respectera son entraîneur et ses coéquipiers. Aucun relâchement verbal, physique ou discriminatoire ne sera toléré que ce soit en match, à l'entraînement ou dans la vie du club.

Article 5- L'entraîneur et/ou le coach de l'équipe est le seul responsable du groupe qu'il encadre et, à ce titre, seul à prendre les décisions concernant l'équipe.

Article 6- Devoir de l'adhérent - Tout licencié du club s'engage à :

- **Etre à l'heure et présent sur tout événement lié à son équipe ;** entraînement, match, tournoi, manifestation,.. Il devra signaler toute absence ou tout retard à son entraîneur,
- **Représenter les valeurs associatives et humaines du club,**
- **Se conformer aux règles du jeu,**
- **Respecter les adversaires et partenaires,**
- **Respecter les décisions des arbitres,**
- **Refuser toute forme de violence et de tricherie,**
- **Etre exemplaire et tolérant, avoir une attitude irréprochable,**
- **Encourager toutes les équipes du club.**

Article 7- Engagement associatif - Il est demandé aux parents et aux joueurs de s'investir dans la vie collective du club :

- **au sein de l'équipe;** pour s'occuper des bouteilles d'eau, laver les maillots par roulement et les ramener à l'entraînement suivant, être responsable du sac à ballons, du sac à maillots, des licences et de la gestion administrative de l'équipe (parent).
- **au sein du club;** en aidant pour les diverses manifestations organisées par le club ; tournois, stages de vacances, Olympiades, matches à domicile,...
- **Participer à l'arbitrage des équipes de jeunes;** inscription volontaire sur le planning des matches.
- **Tenir la feuille de marque ou le chronomètre** pendant les matches; cours de rentrée et formation assurés par les Officiels de Table de Marque du club.

Signature du licencié(e) :

Signature du responsable légal pour les mineurs: